

**Regroupement pédagogique des communes de Dimbsthal, Reinhardsmunster et Hengwiller.**

**Transport scolaire : règlement à conserver par les familles**

Notre regroupement fonctionne avec 4 classes, réparties dans les écoles de nos 3 communes. Le transport se fait par bus et est organisé, et financé, par le Conseil Général du Bas Rhin.

Nous transportons des enfants dès l'âge de 3 ans, ce qui oblige à beaucoup de rigueur. Pour la sécurité des enfants en général et des petits en particulier, une grande discipline s'impose. **Il vous appartient de prendre connaissance du présent règlement avec vos enfants et de l'expliciter afin que les règles soient comprises et acceptées par tous.**

**Règles de sécurité à respecter :**

- Etre **présent à l'heure prévue** pour le ramassage du bus , à savoir 5 min avant de départ . Attention : la surveillance avant la montée dans le bus incombe aux parents .
- **Attendre** prudemment loin de la chaussée, ne pas jouer à proximité de l'arrêt du car
- **Attendre** l'arrêt complet du véhicule et l'ouverture des portes pour s'approcher
- Monter et descendre **calmement les uns après les autres** , le sac à la main ( sur le dos pour les petits )  
Saluer le conducteur avec respect .
- **Ranger** le sac, de préférence sous le siège, laisser l'allée et les marches dégagées
- **Rester assis** pendant le trajet , utiliser la **ceinture** et l'accoudoir à toute place équipée.  
Attention, la non fixation de la ceinture peut entraîner, lors d'un contrôle de la gendarmerie, **une amende très élevée. A noter : tout enfant circulant dans le bus doit avoir sur lui sa carte de transport validée pour l'année scolaire en cours . L'oubli ou la non possession de la carte de transport peut entraîner une amende lors d'un contrôle .**
- **Ne pas gêner le conducteur** par son comportement .
- **Ne pas manipuler le matériel d'urgence**, sortie de secours, marteaux, etc. Respecter et ne pas détériorer le matériel et la propreté du véhicule.
- **Ne jamais rester à proximité du véhicule**, encore moins pour chercher quelque chose en dessous
- **Attendre que le car soit reparti** avant d'emprunter le passage piéton pour traverser. Ne jamais traverser devant ou derrière le car, même accompagné des parents .

L'accompagnateur interviendra immédiatement auprès des enfants ayant un comportement dangereux ou indiscipliné. Un avertissement sera consigné dans un cahier en possession de l'accompagnateur ainsi que dans le cahier de liaison de l'enfant . **Celui-ci devra être signé par les parents pour le lendemain et présenté à l'accompagnateur ainsi qu'à l'enseignant de la classe de l'enfant .** A l'issue du 3ème avertissement , les parents et l'enfant seront convoqués à la mairie par le SIVU et celui-ci risquera l'exclusion temporaire ou définitive du ramassage .

A Reinhardsmunster, le 4 novembre 2014  
La présidente du SIVU , O . Blaes

---

**Talon réponse à retourner à l'enseignant de votre l'école après en avoir pris connaissance avec les enfants . Merci**

.....

Je soussigné \_\_\_\_\_ , parent(e) de l'enfant \_\_\_\_\_  
fréquentant l'école de \_\_\_\_\_ certifie par la présente avoir pris connaissance du présent avis concernant la sécurité et l'ordre dans le transport scolaire.

**Date :**                      **Signature des parents :**                      **Signature de l'enfant :**